

## Agriculture

### Affichage d'une demande d'autorisation d'exploiter

Conformément à l'article D331-4-1 du CRPM, les demandes d'autorisations d'exploiter doivent dorénavant être affichées pendant 1 mois à la mairie des communes où sont situés les biens qui font l'objet de la demande, en complément de l'affichage sur le site de la Préfecture. Le présent tableau indique la localisation des biens, leur superficie et l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro et du demandeur. Il indique également la date limite de dépôt des demandes concurrentes.

N° dossier	Date d'enregistrement demande	Date publication site Préfecture	Date limite dépôt demandes concurrentes	Commune(s) concernée(s)	Demandeur	Nom du propriétaire	Surface objet de la demande
2016/171	01/09/2016	16/09/2016	17/11/2016	GURGY - MONETEAU - BEAUMONT - CHEMILLY S/ YONNE	GAEC DES GRAVIERS	BURRI Jean - VEZOLLES Suzanne - RENAUD Marie-Thérèse - RENAUD Jean-René - LACOMBE Dominique - LARCHE Anny - BURRI Yoann - RENARD Gisèle née GARDINE - GRIGIS Claude - BARRAULT Joël	19,36 ha